



DOCUMENT DE RECHERCHE

EPEE

CENTRE D'ETUDE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE D'EVRY

**Quel périmètre pour la différenciation
sociale de l'espace urbain ?
Une proposition capabiliste**

Elisabeth TOVAR

08 – 17

Quel périmètre pour la différenciation sociale de l'espace urbain ? Une proposition capabiliste

Élisabeth Tovar *

3 novembre 2008

1 Introduction

L'étude des l'inégale répartition des populations dans l'espace urbain possède une longue tradition en sciences sociales : dès 1845, Engels pose la question des "mauvais quartiers" londoniens, et les sociologues de l'école de Chicago¹ étudient, dès les années 20, la concentration de populations défavorisées dans certaines portions du territoire urbain. Cependant, le sentiment contemporain d'une aggravation problématique des inégalités socio-spatiales donne à la question de la définition et de la mesure de ce phénomène une acuité particulière. Les représentations collectives particulièrement de ce début de XXI^e siècle véhiculent l'idée que les grandes métropoles, devenues "villes globales", subiraient un véritable processus de *dualisation* engendré par les grands bouleversements socio-économiques contemporains (montée d'un chômage de masse, flexibilisation croissante des modes de production et de consommation, la remise en question des modes de régulation sociale (syndicalisme, État-providence)...) (Sassen 1991). dans ce contexte, le sentiment général de précarité grandissante des situations acquises entraîne alors une "*concurrence généralisée pour les meilleurs destins*" (Maurin, 2004) où le territoire, jouant un rôle privilégié dans le verrouillage de l'éventail des opportunités accessibles aux individus, est désormais vécu par tous comme un enjeu essentiel dans la sécurisation des positions sociales. Dans le même temps, les mutations démographiques du dernier demi-siècle² induisent l'augmentation du nombre de ménages et l'exacerbation de la compétition pour l'occupation des espaces urbains. Sous ces pressions multiples, on assiste à l'augmentation continue des prix du foncier dans les centres-villes, l'accroissement de la taille des agglomérations et des distances (temporelles et monétaires) et la relégation des plus pauvres dans des périphéries de plus en plus lointaines ou de plus en plus cloisonnées (Brun, 1994). Les villes perdent ainsi de leur cohésion, se fragmentent en une mosaïque d'espaces "*minces*" dédiés à

* Université d'Évry, EPEE et Centre d'Etudes de l'Emploi. Contact : elisabeth.tovar@univ-evry.fr

1. sous l'angle de l'origine ethnique des groupes sociaux, cf. Grafmeyer et Josef (1984)

2. (allongement de la durée de vie, l'augmentation de l'instabilité des situations familiales et l'arrivée dans les villes, après l'exode rural du XX^e siècle, de nouvelles populations immigrées (Musterd et Murie, 2006)

des fonctions uniques (Sack, 2007)³, ce qui entraîne la diffusion du sentiment de l'existence d'une véritable *pathologie* urbaine : tout se passe comme si la "nouvelle question sociale" dépeinte par Rosanvallon (1995), en s'inscrivant de manière privilégiée dans l'espace urbain, était devenue une nouvelle question *spatiale* dont la résolution conditionnerait la survie même de nos sociétés.

L'analyse de cette "nouvelle question spatiale" mobilise de façon croissante le concept de ségrégation urbaine⁴, à tel point qu'en paraphrasant S. Paugam sur la notion d'exclusion sociale, on pourrait être tenté de le qualifier de "*paradigme sociétal, c'est-à-dire [un] ensemble de représentations de l'ordre social suffisamment concordantes et stabilisées dans la durée pour que s'organise à l'échelon de la société tout entière une réflexion sur ses fondements et ses modes de régulation*" (Paugam, 1996, p.16). Genestier (2005) argumente que si le vocable de ségrégation urbaine en vient à posséder un tel statut de "*concept opératoire*"⁵ non seulement dans les travaux des chercheurs en sciences sociales urbaines mais aussi parmi l'opinion publique et les institutions⁶, c'est parce que c'est désormais à l'échelle urbaine que s'énonce la "*conception constructiviste du politique et holiste⁷ du social*" qui caractérisent notre modèle républicain. Dans ce cadre, d'inspiration hobbesienne et rousseauiste, l'idéal fondateur est celui de l'égalité entre les membres du corps social (national) dont la cohésion doit être assurée par des autorités publiques toutes-puissantes et légitimes de ce fait. Or, cet échelon étatique connaît aujourd'hui une crise profonde, argumente Genestier. Après la Seconde Guerre Mondiale, la méfiance à l'encontre de l'expression nationale de l'identité collective devient un élément structurant de la pensée po-

3. Sack (2007, p.10) oppose les lieux *épais* des sociétés traditionnelles comme la place du village, capables de servir de support à de multiples fonctions sociales, aux espaces *minces* des sociétés modernes, très segmentés, où à chaque lieu est assigné une fonction particulière (dormir, manger, étudier, se divertir, travailler...). Il estime que nous ne prenons conscience de l'espace que lorsqu'il présente une déficience qui empêche le processus social qu'il contient de se dérouler normalement.

4. Certains auteurs utilisent préfèrent parler de *ségrégation spatiale* ou de *ségrégation sociale* (comme par exemple Préteceille, 2005), ou encore de *ségrégation territoriale* (Maurin, 2004). Quel que soit l'expression utilisée, il s'agit d'une ségrégation *urbaine* car elle s'inscrit dans ce contexte spatial précis, mais aussi parce qu'elle est le produit d'interactions sociales et économiques particulières à la ville, comme la compétition pour la localisation près du centre d'emploi riche en aménités urbaines. Une expression plus précise serait *ségrégation sociale de l'espace urbain*.

5. Genestier (2005, pp.29-30) explique que le que le terme de *ségrégation* possède les caractéristiques d'un argument total qui fonctionne dans les quatre registres de l'argumentation définis par Breton (1998). L'argument de *communauté* crée "de la connivence en présentant à l'adhésion de l'auditoire des valeurs morales déjà partagées par tous, dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance et d'allégeance communes à une entité sociale ou à une communauté idéologique qui se voient ainsi réaffirmées". L'argument de *cadre* sert à "prédéfinir les débats et à circonscrire l'espace de la délibération, à imposer les termes mêmes de la discussion". L'argument d'*autorité* permet "la production de parole experte et objective, à la fois énoncée avec l'idiome sociologique requis et fondée sur un appareillage de quantification". L'argument d'*analogie* procède du rapprochement "des ordres de réalité différents (l'ordre moral et l'ordre scientifique, l'ordre social et l'ordre spatial) pour les associer et leur faire remplir un rôle d'attestation mutuelle".

6. Ainsi, par exemple, la Loi d'Orientation pour la Ville (1991) et la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000), politique de la ville, sont explicitement pensées comme des instruments de lutte contre la ségrégation et de promotion de la *mixité urbaine*. Par ailleurs, les réflexions d'institutions comme le Conseil d'Analyse Économique (2004) sur la question urbaine utilisent également le prisme du concept de *ségrégation urbaine*.

7. Selon l'expression de Dumont (1972).

litique dans une Europe politique qui gagne en importance. Par ailleurs, la crise économique des trente dernières années a cruellement montré les insuffisances de l'État-Providence mis en place dans l'immédiat après-guerre et dont l'action redistributive avait contribué à maintenir l'échelon national comme échelle légitime d'incarnation du corps social. Dans cette situation, la nouvelle question urbaine "*désindexe du national*" pour "*indexer à l'urbain*" le "*mode de lecture politico-centré du monde actuel et de ses dysfonctionnements*", ce qui lui permet de continuer à s'exprimer (Genestier, 2005, p.24). Dénoncer la ségrégation urbaine c'est alors réaffirmer les impératifs d'égalité et de cohésion qui fondent notre conception de ce qui fait société. Dès lors, le degré de différenciation sociale de l'espace urbain devient un indicateur du délitement de la société elle-même, la lutte contre la ségrégation et la promotion de la mixité sociale des quartiers un impératif politique et moral, et la notion de ségrégation elle-même un concept incontournable de l'analyse scientifique.

Au-delà de cette optique morale qui repose sur les idéaux républicains, l'intérêt qui est actuellement porté à la question de la ségrégation urbaine peut également s'expliquer, d'un point de vue tout à fait pragmatique, par la crainte que l'exclusion durable de populations en déshérence reléguées dans certains quartiers défavorisés s'avère, à terme, funeste pour la société dans son ensemble. Dans ce cadre, l'impératif de résorption de la ségrégation découle de la simple volonté de prévenir une évolution sociale potentiellement irréversible et coûteuse - voire dangereuse - et le souci premier n'est pas d'améliorer le sort des plus démunis, ou de se conformer à un idéal de justice, mais de veiller au bien-être futur de l'ensemble du corps social.

Ces deux types de motivation complètent pour justifier l'attention que suscite la problématique la ségrégation dans le discours public et les travaux scientifiques. Cet intérêt se manifeste notamment par une volonté de connaissance, de description et d'évaluation du phénomène pour accompagner l'action publique.

Une difficulté immédiate naît de l'imprécision de ce que l'on entend par *ségrégation urbaine* : le consensus autour du recours à ce vocable pour aborder la nouvelle question spatiale se double inmanquablement d'un fourmillement de connotations et de définitions concurrentes. Brun (1994) met ainsi en avant les perspectives multiples que l'on peut adopter pour donner un contenu précis à ce vocable de ségrégation urbaine : statique ou dynamique, descriptive et empirique ou explicative et causale, analytique, normative ou éthique. Dès lors, vouloir interroger la réalité des inégalités socio-spatiales à travers le prisme de la ségrégation urbaine implique de mener un travail méthodologique consistant à préciser le périmètre du concept de ségrégation urbaine lui-même (Lajoie, 1998). Étymologiquement, le mot "ségréger" signifie⁸ "mettre à part, éloigner, séparer du troupeau". La ségrégation est une action consistant à séparer, sur une base restant à définir, certains éléments de l'ensemble du tout social. À partir de cette base étymologique commune, la notion de ségrégation a été déclivée selon de nombreuses acceptions alternatives qui ne convergent pas nécessairement. Dans cet article, on propose tout d'abord de confronter les notions connexes souvent utilisées dans la littérature pour adresser la "nouvelle question spatiale"⁹ afin d'explicitier les éléments qui semblent intuitivement délimiter les frontières

8. cf. dictionnaire étymologique du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

9. comme l'exclusion sociale, l'absence de mixité sociale, la ghettoïsation, la pauvreté multidimensionnelle et la déprivation.

de la notion de ségrégation urbaine¹⁰. Un point fondamental qui sera particulièrement mis en avant est celui de la prise en compte du rôle joué par le territoire sur les opportunités offertes aux individus. Sur la base de cette discussion, on proposera ensuite d'envisager la ségrégation comme une **privation de liberté d'accomplir partiellement induite par la localisation résidentielle** en se fondant sur l'approche par les capacités d'Amartya Sen.

2 La ségrégation : définitions alternatives et notions connexes

2.1 La ségrégation en économie urbaine : la projection d'inégalités socio-économiques dans l'espace urbain

Une première façon de penser la différenciation sociale urbaine consiste simplement à considérer l'inégalité de la distribution des niveaux de vie dans l'espace. Cette conception peut être rapprochée de la vision de la ségrégation des modèles de la Nouvelle Économie Urbaine. Dans ce champ disciplinaire, la ségrégation socio-spatiale peut être définie comme une pathologie des états sociaux urbains matérialisée par la différenciation sociale endogène et sous-optimale de l'espace urbain¹¹. Cette sous-optimalité est le fruit d'imperfections du marché (éventuellement d'origine spatiale) qui conduisent à la différenciation du bien-être des différents groupes sociaux. Par exemple, les imperfections sur le marché du travail impliquent l'apparition de chômeurs dont le revenu est inférieur au salaire des employés, et qui se localisent de surcroît loin des aménités urbaines concentrées dans le centre-ville. Dans d'autres modèles, c'est la présence de discrimination qui conduit à la différenciation des groupes sociaux : les Noirs et les Blancs se trouvent distingués par leur taux de chômage, des salaires qu'ils reçoivent ou des loyers que l'on exige d'eux.

Cette définition de la ségrégation comme le fruit d'ajustements imparfaits sur les marchés urbains a l'avantage de mettre en avant **la nature relative de ce phénomène** et fait écho à la conception de la ségrégation proposée par Préteceille (2001, p.17), selon laquelle, depuis les travaux fondateurs de l'école de Chicago dans les années 20, la ségrégation est "*perçue comme découlant de processus qui doivent être analysés en considérant la ville dans son ensemble, [et où] la dynamique d'évolution d'un quartier ou d'un groupe ne peuvent jamais être comprises par leurs seules caractéristiques internes*" (Park et Burgess, 1925).

10. À la différence des approches causales qui s'intéressent aux mécanismes à l'origine de la ségrégation, le point de vue adopté ici est conceptuel et descriptif. Les travaux qui adoptent ce point de vue causal sont nombreux tant en sociologie qu'en économie. En économie, les travaux de la Nouvelle Économie Urbaine adoptent le cadre de réflexion du *spatial mismatch* (Kain, 1968) et fournissent un cadre d'analyse rigoureux permettant de modéliser la compétition pour l'occupation de l'espace. Ils passent au crible les mécanismes à l'origine de la production endogène de ségrégation urbaine (imperfections sur le marché du travail, redlining, discrimination...). Pour une revue de la littérature de ces modèles, on pourra consulter Anas, Arnott et Small (1998), Gobillon et Selod (2002), Gobillon, Selod et Zenou (2003) et Thisse, Wasmer et Zenou (2003).

11. cf. Tovar (2008)

En revanche, parce que cette approche est fondée sur l'appréciation d'une simple inégalité entre groupes sociaux, elle ne permet pas de mettre l'accent sur deux éléments qui semblent intuitivement caractériser la ségrégation urbaine : sa nature **asymétrique** et **subie**. En effet, employer le vocable de *ségrégation*, ce n'est pas uniquement se référer à la projection, dans l'espace urbain, d'inégalités socio-économiques entre individus appartenant à des groupes différents. La question qui se pose est de savoir si la ségrégation peut être considérée comme une caractéristique pouvant affecter tous les groupes sociaux ou si elle est un phénomène asymétrique au sens où elle concerne la population défavorisée qui subit sa localisation dans des portions bien déterminées de l'espace urbain, généralement peu denses en aménités urbaines. Il semble problématique d'intégrer les "ghettos de riches"¹² dans le périmètre de la ségrégation, car ceux-ci semblent plus participer d'un entre-soi choisi que de la relégation spatiale des plus défavorisés. Un tel positionnement a deux conséquences importantes. En premier lieu, cela signifie que l'on exclut la gentrification, phénomène important et qui concerne un grand nombre de villes européennes¹³, du champ d'étude de la ségrégation urbaine proprement dite. En second lieu, l'accent mis sur la dimension *subie* de la ségrégation pose la question de la richesse des rapports sociaux noués dans les territoires identifiés comme ségrégués. Il ne s'agit pas d'ignorer la richesse de ces liens sociaux, ni de considérer qu'il ne pourrait y avoir de dimension élective dans une telle localisation¹⁴. Ce qui importe, au-delà des préférences des individus, c'est la contrainte qu'ils subissent, et qui détermine une localisation qui à son tour affectera les opportunités d'existence auxquelles ils auront accès.

Par ailleurs, si les modèles de la Nouvelle Économie Urbaine permettent bien de formaliser les **processus** qui conduisent à la ségrégation, ils reposent en revanche sur des outils de modélisation qui ne permettent pas de représenter la transition entre états du monde, ni le caractère durable des équilibres urbains. Sous l'hypothèse de re-localisation immédiate et sans coût des agents économiques, les équilibres urbains qui résultent de la prise en compte simultanée du marché du travail et du marché foncier sont en effet des équilibres instantanés qui perdurent indéfiniment en l'absence de choc exogène dans l'économie. Dans cette littérature, dès lors que l'on abandonne le point de vue des mécanismes à l'oeuvre dans l'émergence de la ségrégation pour s'intéresser à ce phénomène en tant qu'état social urbain, la ségrégation est décrite comme la photographie (statique) de la différenciation sociale projetée dans l'espace urbain. Or, l'une des caractéristiques implicite communément associées à la notion de ségrégation est sa **dimension non statique**, au sens qu'elle résulte d'un processus qui perdure et s'aggrave dans le temps : on pourrait dire que "la ségrégation verrouille ainsi l'avenir de ceux qu'elle désavantage" (IAURIF, 2005, p.15). Utiliser le vocable de ségrégation implique de mettre l'accent sur la "causalité circulaire" (Séchet, 1996, p.58) qui existe entre l'insertion des individus dans un environnement socio-spatial donné et l'accès aux mécanismes socio-économiques qui permettent de se procurer les ressources nécessaires à leur survie.

12. Citons l'ouvrage de référence de Blakely et Snyder (1997) sur les *gated communities* et, en français, les articles de Le Goix (2005) et Degoutin (2006).

13. cf. Donzelot (2004) et Bidou-Zahariansen et al (2003).

14. voir notamment à ce sujet les travaux de Allen (2005)

Par contraste avec cette conception “instantanée” de la ségrégation, d’autres travaux, notamment en sociologie, définissent ce phénomène comme l’enfermement durable, dans des espaces dégradés, d’individus ou de groupes sociaux que le reste de la société met volontairement à l’écart. Au premier chef se trouvent les conceptions de la ségrégation qui mettent en avant sa proximité avec les notions d’exclusion sociale et de ghetto.

2.2 Agence et ségrégation urbaine : de l’exclusion sociale au ghetto

Exclusion sociale, ghetto : ces deux approches ont en commun de définir la ségrégation sur la base de la mise à distance, par la majorité, des membres d’un groupe minoritaire défini sur des critères sociaux, comportementaux ou ethniques. Elles renvoient à la définition première de la ségrégation comme une “action menée par un groupe dominant visant la mise à l’écart d’un groupe dominé. Il s’agit alors d’une pratique volontaire et affichée” (IAURIF, 2005, p.15).

2.2.1 La ségrégation comme relégation spatiale des exclus ou des marginaux

Le concept d’exclusion sociale trouve son origine dans les travaux de sociologues français des années soixante-dix¹⁵. Bien qu’il soit relativement récent, il a joué un grand rôle dans la structuration des discours politiques et scientifiques des trente dernières années, au point d’acquiescer le statut de “*paradigme social*” (Paugam, 1996). Du fait même de cette diffusion, ce concept mobilisateur n’est pas défini de façon stable et consensuelle¹⁶ et se rapproche de l’acception originelle de la ségrégation selon Brun (1994)¹⁷. En toute généralité, Atkinson (1998) a identifié les trois éléments qui semblent constituer le socle commun de cette notion.

Tout d’abord, l’exclusion sociale est **dynamique et durable** par nature : il s’agit d’un processus au terme duquel certains individus ou groupes d’individus, bien que vivant physiquement au sein d’une société donnée, ne participent pas aux activités normales des citoyens de cette société (Bhalla et Lapeyre, 1999). Une fois exclu, les perspectives d’un individu en termes de niveau de vie, d’accès au marché de l’emploi, de participation à la vie sociale... sont réduites. L’exclusion sociale caractérise donc la trajectoire des individus en dehors du fonctionnement normal de la société ; elle concerne également les situations durables de mise à l’écart qui en résultent.

De plus, parce que le “fonctionnement normal” de chaque société lui est propre, on ne peut parler de l’exclusion sociale d’un individu que relativement

15. Ce concept a été forgé dans les années 60 avec les travaux de Klanfer (1965) et de Massé (1969) et fut popularisé par l’ouvrage de Lenoir (1974).

16. Ce qui, selon Paugam, participe de sa nature de “concept-horizon”. Pour une présentation plus détaillée de la notion d’exclusion sociale, on pourra par exemple se reporter à Paugam (1996), Poggi (2004), au rapport du CAE (1998) ou à la revue de la littérature de Lee et Murie (1999).

17. (...) la ségrégation implique la *mise à distance* de groupes qui sont distingués de la société majoritaire sur des critères multiples, subjectifs et imprécis relevant de la sphère culturelle et de la sphère ethnique.

au contexte social particulier dans laquelle il est (mal) inséré. À cet égard, Paugam insiste sur “l’impasse méthodologique” qui consisterait à vouloir à tout prix adopter une vision substantialiste de l’exclusion. Il propose à l’inverse une posture “compréhensive” qui tient compte du fait que “*toute société définit de façon particulière ses “pauvres” et ses “exclus”*” (Paugam, 2001a).

Au-delà de cette nature **relative** de l’exclusion, il faut rendre compte de la dimension d’**agence** de ce concept - Paugam (2001) parle de l’**interdépendance** entre l’identification de la frange désignée comme exclue et la société. Cette interdépendance procède, au niveau macrosociologique, des représentations que la société se fait de ceux qu’elle exclut et, au niveau microsociologique, des comportements et positionnements adoptés en retour par les populations ainsi désignées¹⁸. À l’extrême, l’exclusion devient marginalisation lorsque les groupes sociaux concernés sont stigmatisés et qu’existent des “procédures ritualisées qui sanctionnent l’exclusion” (Castel, 1996, p.35). À l’opposé, des individus peuvent s’exclure d’eux-mêmes des mécanismes de régulation sociale (choix délibéré de modes de vie “alternatifs”).

À ces caractéristiques, on peut en ajouter une quatrième : celle de la nature **multidimensionnelle** de l’exclusion sociale. Ainsi, dans leur revue de la littérature, Lee et Murie (1999) identifient par exemple huit dimensions pertinentes de l’exclusion : (i) les marchés du travail et foncier (ii), les secteurs de la santé (iii) et de l’éducation (iv), l’accès aux prestations sociales (v), aux circuits financiers (vi), aux réseaux sociaux (vii) et à certains quartiers (viii). Pour leur part, Burchandt et al (2001) se cantonnent à quatre dimensions : (i) la consommation (capabilité d’acheter des biens et services), (ii) la production (participation à des activités économiquement ou socialement valorisées), (iii) l’engagement politique (participation à la décision collective locale et nationale) et (iv) les interactions sociales (intégration à une famille et à un environnement social composé d’amis, de groupes culturels ou communautaires). Enfin, Bhalla et Lapeyre (1999) identifient trois grands domaines d’exclusion qui peut ainsi être économique (où l’on rejoint les aspects de consommation et de production de Burchandt et al), sociale (accès aux biens sociaux, au marché du travail, participation sociale) et/ou politique (qui concerne la sécurité personnelle, la liberté d’expression, la participation politique).

Toutes ces dimensions de la relégation sociale entrent en résonance avec les processus à l’origine de la ségrégation urbaine ; bien que très proches, les deux notions ne peuvent cependant pas être superposées. Parler de ségrégation implique d’insister sur les rétroactions entre la localisation des individus et leur insertion dans la société : la ségrégation urbaine procède en effet de la localisation différenciée d’individus dont l’inégalité de statut social découle (partiellement) de leur environnement social, donc spatial. À la différence de l’exclusion sociale, la ségrégation urbaine est par essence un **phénomène spatialisé** - tout comme le concept de ghetto, figure *a maxima* de l’exclusion socio-spatiale.

18. À cet égard Prêteceille (2005) distingue une définition de la ségrégation fondée sur l’intentionnalité d’une dimension purement analytique de la ségrégation, assimilée à la simple dimension de l’espace urbain.

2.2.2 Le ghetto, figure *a maxima* de la relégation forcée des populations minoritaires

La notion de ghetto pousse à son paroxysme la dimension d'**agence** de l'exclusion sociale, sur deux plans. En premier lieu, dans son sens premier le ghetto se caractérise par la mise à l'écart **institutionnalisée** de certaines populations, invariablement caractérisées sur une base ethnique. Au Moyen Âge européen, les Juifs¹⁹ sont assignés à résidence dans certaines parties de la ville qui leur sont exclusivement réservées - et souvent confinés à l'intérieur de l'enclave du ghetto pendant la nuit. Le ghetto est un instrument de contrôle de groupes minoritaires dont le statut juridique est dérogoratoire (et discriminatoire) par rapport à la norme : les habitants du ghetto sont privés d'une partie des libertés dont jouit le reste des citoyens (liberté d'aller et de venir librement bien sûr, mais aussi de posséder de la terre, de pratiquer certains métiers, de se marier en dehors de la communauté...). Pendant la Seconde Guerre Mondiale, les nazis s'appuient sur cette fonction de contrôle du ghetto, qu'ils instrumentalisent dans leur programme de génocide du peuple juif. Il faut attendre l'après-guerre pour que l'institution du ghetto soit éradiquée du paysage urbain européen.

Dans le contexte étatsunien, le terme de *ghetto* évoque immédiatement les enclaves urbaines²⁰ peuplées par des Noirs²¹. Parce que l'appareil juridique étatsunien a pendant un temps institutionnalisé la séparation physique des Noirs du reste de la population, on peut tracer un parallèle avec la ghettoïsation européenne - bien que l'on soit loin de la fonction de contrôle systématique et institutionnalisé des populations minoritaires assignée aux ghettos européens. Aujourd'hui que la discrimination légale à l'encontre des Noirs a disparu, l'inscription de cette population dans l'espace urbain reste singulière. Cette assignation à résidence résulte de plusieurs phénomènes : pratiques discriminatoires sur le marché foncier (illégales depuis la fin des années 60), "flight from blight" des populations blanches (ou appartenant aux autres minorités ethniques)²², exclusion du marché du travail...

L'autre figure du ghetto aux États-Unis se rapporte aux nombreuses enclaves urbaines ethniquement homogènes constituées lors des vagues d'immigration successives qui marquent l'histoire particulière du peuplement de ce pays. Ces

19. Le phénomène de ghettoïsation a également pu concerner les chrétiens dans les villes de l'Empire Ottoman : ainsi, à Constantinople, les Génois sont autorisés à s'établir dans le quartier de Galata. Cette enclave est bientôt ceinte de murailles et les coutumes chrétiennes peuvent y être respectées.

20. Ces quartiers sont habituellement situés dans les centres-villes historiques à dégradés (*downtown*).

21. Et, plus récemment, par des Latino-Américains.

22. Récemment, Maurin (2004) a dépeint la "sécession territoriale" croissante de la société française induite par la tentative des groupes sociaux de s'échapper "par le haut" à la cohabitation avec les groupes qui leurs sont inférieurs dans l'échelle des différences sociales. Cela s'apparente au "flight from blight" des Blancs étatsuniens, et cela conduit Maurin à intituler son ouvrage "Le ghetto français" : ce qui se joue, c'est une "course à l'entre-soi" qui permet la constitution de "ghettos chics" bien plus homogènes que les quartiers défavorisés. À l'autre bout de l'échelle, la concentration des pauvres dans certains espaces ne résulte pas de stratégies actives de leur part, mais plutôt des stratégies déployées par les autres groupes sociaux pour éviter de se localiser dans ces quartiers. Au total, on aboutit à une société "compartimentée où les frontières de voisinage se sont durcies et où la défiance et la tentation séparatiste s'imposent comme des principes structurants de la coexistence sociale" (Maurin, 2004, p.6).

“ghettos” (d’irlandais, d’italiens, de portoricains, de coréens...) se comportent comme des *sas* qui facilitent la transition entre le pays d’origine et le pays d’accueil. Dans ce cas, la concentration des groupes ethniques dans certaines portions de l’espace urbain n’est pas le fait de décisions de l’appareil institutionnel, mais celui des individus “ghettoisés” eux-mêmes qui cherchent à se localiser près de leurs semblables afin de minimiser le coût d’apprentissage des codes culturels de leur pays d’adoption. La dimension d’agence est toujours présente, mais ici le ghetto apparaît comme *choisi* - dans un premier temps du moins - par les populations qui le peuplent. Nous touchons ici à la deuxième dimension d’agence de la notion de ghetto.

S’il n’y a plus institutionnalisation de l’enclave, pourquoi les chercheurs en sciences sociales continuent-ils à parler de ghettos pour désigner tant ces enclaves “de peuplement” que les quartiers exclusivement peuplés de Noirs ? Dans sa définition la plus contemporaine, le ghetto se caractérise par une sous-culture qui lui est propre et qui résulte de l’adaptation des populations qui le peuplent à leur environnement socio-spatial dégradé, voire qui s’opposent frontalement à celle de la société dans son ensemble²³ (Massey et Denton, 1993). Dès lors, ces populations se trouvent durablement isolées de la “norme sociale” : même si on extrait physiquement les individus du ghetto, ils ne peuvent s’insérer dans les mécanismes de régulation propres à leur société. En ce sens, le ghetto se caractérise par **l’emprise durable de l’espace géographique sur le destin des individus** - caractéristique souvent intuitivement associée à la ségrégation urbaine. Cela étant, il faut remarquer que le ghetto se distingue de la simple ségrégation urbaine parce qu’il implique de surcroît une rupture du lien social via **l’existence d’un système culturel propre au ghetto**. Les habitants d’un ghetto se considèrent en rupture avec la société : des pratiques d’auto-exclusion se mettent en place, ce qui pose d’épineux problèmes du point de vue éthique car les populations ghettoisées peuvent alors être considérées comme ayant *choisi* leur situation - alors que c’est leur environnement socio-spatial qui est à l’origine de leurs préférences²⁴.

Cette *spécificité culturelle* du ghetto conduit les chercheurs européens à émettre des réserves quant à l’utilisation de cette notion pour qualifier des situations de ségrégation urbaine européennes²⁵. Ainsi, Vieillard-Baron (1994, p.

23. En valorisant, par exemple, les attitudes d’échec ou d’auto-exclusion sociale. On parle alors de “culture d’opposition” (*oppositional cultures*). Massey et Denton (1993) rappellent par exemple que les études quantitatives ont toutes montré que le fait de grandir dans un ghetto augmente la probabilité de ne pas mener sa scolarité jusqu’à la fin du lycée (*high school*), diminue celle de faire des études supérieures, diminue les perspectives d’emploi et le niveau de revenu reçu une fois adulte.

24. Comme le résume Massey et Denton : “*The effect of segregation on black well-being is structural, not individual. Residential segregation lies beyond the ability of any individual to change ; it constrains black life changes irrespective of personal traits, individual motivations, or private achievements*” (Massey et Denton, 1993, pp.2-3).

25. Certains auteurs comme Maurin (2004) revendiquent pourtant l’utilisation du terme de *ghetto* appliqué au contexte français. Ce faisant, ils désignent le processus, généralisé à toute la société qui consiste, pour chaque groupe social, à tenter d’éviter de se localiser loin des classes sociales considérées comme plus défavorisées, de peur d’effets de voisinage particulièrement forts et néfastes. Cette “course à l’entre-soi” traversant et structurant l’ensemble du tissu social, Maurin la qualifie de “ghettoisation par le haut”. En utilisant ces termes, il cherche à remettre en cause la démarche qui consiste à n’aborder la ségrégation que sous l’angle des quelques espaces marqués par la concentration de populations très défavorisées. Selon lui, ces

31 et suiv.) réfute l'utilisation du terme de ghetto comme synonyme "d'idéal type de la ségrégation et de la discrimination". Ce terme doit au contraire être réservé pour les situations où l'on peut effectivement déceler, sur un espace bien déterminé, l'émergence d'une culture spécifique aux populations reléguées qui y sont localisées. En l'absence d'une telle culture, il s'élève contre l'utilisation de ce terme dans le contexte français. Sur des arguments différents, Wacquant (2006) qualifie de "contresens sociologique" l'utilisation du terme de ghetto pour qualifier la situation des banlieues françaises²⁶. En comparant les ghettos noirs du South Side de Chicago et la commune de La Courneuve (93), il met en avant des similarités certaines dans (a) l'évolution morphologique des "banlieues noires" étatsuniennes et des "banlieues rouges" françaises²⁷ et dans (b) le vécu de leurs populations. Il souligne cependant les très nettes différences qui existent en termes d'échelle, de structure et de fonction. Les "quartiers difficiles" français sont avant tout des îlots résidentiels : à la différence des ghettos américains, ils ne constituent pas des systèmes intégrés capables de fonctionner sans relations avec l'extérieur. De plus, alors que le South Side de Chicago est ethniquement homogène, les *quartiers* français sont foncièrement pluriethniques. Par ailleurs, les contextes étatsunien et européen se distinguent également en termes des niveaux de pauvreté et des taux de criminalité et de violence.

Au-delà de cette divergence quant à la réalité de la ghettoïisation des villes européennes, il faut différencier les notions de ghetto et de ségrégation urbaine. En particulier, il peut sembler souhaitable d'exclure la **dimension d'agence** du périmètre de la définition de la ségrégation urbaine. En effet, parler de ghetto (voire, a minima, d'exclusion sociale) implique de se poser la question de la responsabilité des individus dans le processus qui les a conduit (ou est en passe de les conduire) à la relégation socio-spatiale. Cela implique de définir (puis de l'évaluer) de cette part de responsabilité individuelle. Or, l'un des éléments qui semble important dans la ségrégation urbaine reste celui de son caractère subi. Insister sur cette **dimension subie** de la ségrégation ne veut pas dire nier l'importance des choix individuels dans la destinée de chacun ; cela implique simplement de reconnaître qu'un individu en situation de ségrégation urbaine, parce qu'il est ségrégué, voit son horizon de choix drastiquement restreint. Perdant le contrôle de sa destinée, il ne peut être censé assumer la responsabilité de sa situation future. Peu importe alors, à un moment donné, que les choix passés d'un individu l'aient conduit à une situation de ségrégation ; ce qui compte, c'est le fait que sa localisation résidentielle permette - ou non - à l'individu de s'extraire d'une situation défavorable (action qui relève, in fine, de sa responsabilité) ou le condamne à l'enfermement dans le statut d'exclu.

Cette importance de la "qualité" de la localisation résidentielle est au cœur des travaux où la ségrégation est pensée comme une absence de mixité sociale

ghettos géographiques ne sont que la conséquence extrême de processus sociaux beaucoup plus vastes, et vouloir les étudier sans tenir compte de ces processus n'est pas pertinent.

26. "Parler de ghetto en France, à la faveur de l'importation en contrebande de concepts américains d'autant plus aisément répandus qu'ils sont moins bien compris, ne fait que rendre plus difficile un diagnostic rigoureux de la situation de la communauté noire des États-Unis et de la trajectoire des populations marginalisées des zones urbaines périphériques de l'hexagone" Wacquant, 2006, p.170).

27. En termes de la forte proportion de "minorités", de la perte de population, de la forte proportion de jeunes et de personnes âgées. . .

des territoires.

2.3 La ségrégation urbaine comme absence de mixité sociale des territoires

Identifier les groupes sociaux ainsi isolés - et les espaces qu'ils peuplent - est possible à l'aide des indices de ségrégation résidentielle développés dans la foulée de l'article fondateur de Duncan et Duncan (1955) qui explorent chacun une facette de l'hétérogénéité de la répartition de différents groupes sociaux dans l'espace urbain. Ces indices de ségrégation résidentielle ont été construits aux États-Unis afin d'étudier l'inégalité de la distribution des membres d'une minorité (le plus souvent, les Noirs) dans les différents espaces urbains (*quartiers*) d'une zone urbaine donnée (*ville*) par rapport aux membres de la majorité (les individus appartenant aux autres ethnies : Blancs, Latinos, Asiatiques...). Dans ce cadre, la ségrégation est donc le propre d'un groupe social (minoritaire) et s'apprécie par opposition à la situation du reste de la population urbaine. Par extension, on qualifiera de ségrégée une ville où un ou plusieurs groupe minoritaire est ségrégué(s). On parlera d'*hyper-ségrégation* si la situation d'un groupe social est particulièrement défavorable dans les cinq dimensions de la ségrégation mesurées par les indices d'égalité, d'exposition, de concentration, d'agrégation et de centralisation²⁸.

Ces indices renvoient à une conception de la ségrégation urbaine définie comme l'absence de mixité sociale. Cette approche fait écho à l'idéal républicain universaliste et unificateur d'une société nouvelle fondée sur les citoyens et non sur les états sociaux comme dans l'Ancien Régime. Le pacte fondamental du contrat social permet de substituer des citoyens égaux en droit à des individus socialement inégaux²⁹. Ainsi, la République se nourrit-elle "d'une représentation homogène et rationnelle de l'humanité" (Rouland, 1994). Transposé à l'organisation sociale de l'espace urbain, ce principe fondamental se traduit par un idéal d'homogénéité sociale des territoires, ou, à défaut, par celui de leur neutralité sociale. S'il est impossible de gommer, sinon la réalité, du moins la visibilité des différences de condition dans l'espace public, tout au moins peut-on s'efforcer de garantir la mixité sociale des territoires, la proximité physique prenant le relais de la proximité sociale. Cet idéal de mixité a servi d'horizon à l'action publique de la ville, jusqu'à devenir un "principe structurant des politiques urbaines depuis l'après-guerre [et incarner] l'idéal d'une ville où se croisent les groupes sociaux et ethniques sans territoires réservés, sans assignations à résidence et dans une égalité d'accès (...) aux opportunités que procure la vie

28. Pour une présentation synthétique et graphique des indices de ségrégation résidentielle, on pourra par exemple se référer à Apparicio (2000) et à l'annexe B du rapport sur la ségrégation ethnique aux États-Unis telle qu'elle est mesurée à partir du recensement de 2000 rédigé par Iceland, Weinberg et Steinmetz (2002). Les articles de référence dans ce domaine sont Duncan et Duncan (1955 a et b), Massey et Denton (1988) et Cutler, Glaeser, et Vigdor (1999).

29. "Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout le système social; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit" (du Contrat Social, Livre I, Chapitre IX).

urbaine” (Bacqué et Simon, 2003).

À l’heure actuelle, cette approche, tout en conservant sa place centrale dans l’appréciation de la ségrégation, est discutée (voir notamment Selod, 2004).

On peut tout d’abord remarquer que les indicateurs de ségrégation utilisés pour apprécier la mixité sociale, qui comparent la distribution de paires de groupes sociaux (catégories socio-professionnelles ou groupes ethniques) dans l’espace, ne disent rien en soi sur la profondeur de leur éloignement socio-économique³⁰. De plus, parce que, dans cette approche, la ségrégation n’est pas mesurée en fonction de la distance sociale entre groupes sociaux, l’espace urbain n’est pas pensé comme une source éventuelle de cette distance sociale. Son rôle est simplement celui de plan physique sur lequel les groupes sociaux se projettent de manière non uniforme, et cette approche ne met donc pas l’accent sur la rétroaction entre localisation résidentielle et production de distance sociale qui est l’une des caractéristiques de la ségrégation. Enfin, dans un même ordre d’idées, les indicateurs de ségrégation renvoient une image instantanée de la ségrégation : au-delà de l’identification des groupes sociaux anormalement distribués dans l’espace urbain, ces indicateurs n’indiquent pas quels groupes voient leur situation se dégrader relativement au reste du corps social, ce qui semble intuitivement être une caractéristique de la ségrégation.

Ensuite, les effets des politiques publiques de promotion de la mixité urbaine peuvent être discutés : de nombreux chercheurs en critiquent les imperfections (voir par exemple Lelevrier 2001) et en dénoncent les effets pervers (qui conduisent notamment à l’éviction des couches populaires des centre-villes³¹).

Enfin, une troisième série d’objections questionne le bien-fondé de l’idéal de mixité sociale lui-même et le présupposé selon lequel la proximité sociale permettrait une meilleure intégration des moins bien lotis dans la société. En quoi est-il souhaitable de promouvoir le mode de vie des classes moyennes, et espérer la disparition de celui des moins favorisés ? Bacqué et Simon (2003) écrivent que “*derrière cet enjeu de mixité, c’est la place des populations pauvres et immigrées dans l’espace et, au-delà, dans la société qui pose problème. Ces indésirables constituent un fardeau dont il faut répartir la charge*”. Un tel horizon normatif est problématique. De plus, il n’est pas sûr que la cohabitation des groupes sociaux (cohabitation fortement incitée par les pouvoirs publics) garantisse une interaction forte. Depuis l’article de Chamboredon et Lemaire

30. Cette critique rejoint celle de Grafmeyer : “ *La mesure des distances résidentielles est un préalable nécessaire mais qui ne suffit pas. Des catégories qui présenteraient à peu près les mêmes indices de ségrégation ne sauraient pour autant être placées sur le même plan si elles occupent par ailleurs des positions très différentes sur l’échelle des statuts et dans la dynamique des rapports socio-économiques*” (Grafmeyer, 1996, p.211).

31. “*À Paris la mise en oeuvre de politiques de mixité a consisté à introduire des couches moyennes et supérieures dans des quartiers majoritairement populaires. Les opérations de rénovation urbaine ont historiquement constitué le levier opérationnel de cette redistribution des groupes sociaux. La conséquence de cette politique est lisible dans l’éviction programmée et continue sur plus de cinquante ans des couches populaires parisiennes toujours plus loin à l’est et au nord. Les rénovations des arrondissements populaires de Paris se sont conclues par le départ des couches populaires en banlieue, par la disparition de formes de vie sociale structurées autour d’une identité et d’une solidarité ouvrière ou ethnique, et par la cristallisation de poches de pauvreté*” (Bacqué et Simon, 2003).

(1970), on sait que l'hétérogénéité spatiale peut attiser les comportements de différenciation sociale de la part des classes moyennes qui tentent de marquer leur distinction par rapport aux groupes plus défavorisés qu'elles côtoient³². Bien plus, comme le montrent Palomares et Simon (2006), la concentration de minorités (ethniques) dans un quartier peut faciliter leur intégration.

La conséquence de ces critiques est le basculement d'intérêt qui s'opère actuellement de la notion de mixité sociale vers la notion d'accessibilité³³. Dans cette perspective, l'important n'est plus le contexte social de la localisation des individus, mais la possibilité d'accéder à l'ensemble des ressources (fonctions et aménités urbaines) que propose la ville. De nombreux travaux récents développent des indicateurs empiriques de l'accessibilité³⁴, qui reflètent la quantité relative d'opportunités (biens et services, emplois, aménités) accessibles à une distance donnée (ou en un temps donné compte tenu du mode de transport) à partir de la localisation résidentielle d'un individu.

2.4 Pauvreté multidimensionnelle et déprivation sociale

Par contraste avec le concept de mixité sociale, les notions de pauvreté et de déprivation mettent par définition l'accent sur la frange la plus défavorisée de la population. Par ailleurs, à la différence de l'exclusion sociale, elles sont déconnectées de toute dimension d'agence. Dans ces approches, ces individus défavorisés ne se distinguent pas du reste de la population de par leur *identité* propre, mais simplement parce que, du point de vue de leur niveau de vie, ils sont plus mal lotis que le reste de la population.

Ainsi, un individu est considéré comme pauvre s'il fait partie du groupe des individus qui, dans une société et à un instant donnés, disposent d'un bien-être inférieur à un certain seuil critique. Ce seuil est le niveau de bien-être minimal qu'il est nécessaire de détenir, dans ce contexte social particulier, pour jouir d'une vie décente. Dans ce cadre, le niveau de pauvreté d'un individu identifié comme pauvre est une fonction de l'écart entre son bien-être et le seuil critique. Cette approche de la différenciation sociale met donc bien l'accent sur le groupe des individus défavorisés (parfois abusivement qualifiés d'*exclus*) : dès lors que leur niveau de vie dépasse le seuil critique, les individus sortent du "radar" de la pauvreté et de sa mesure. Une définition fondatrice de la notion de pauvreté est donnée par Townsend : *"On dit qu'au sein de la population des individus, des familles et des groupes sont en situation de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir le type de régime alimentaire, pour participer aux activités et bénéficier des conditions de vie et des aménités qui sont habituels, ou du moins largement encouragés et approuvés, dans la*

32. Bacqué et Simon présentent cet argument avec beaucoup de force : *"L'orientation autoritaire des groupes sociaux dans l'espace résidentiel ne parvient jamais à créer les conditions d'un véritable mélange et, dans bien des cas, renforce les stratégies de distinctions pour éviter de se voir assimilé aux classes populaires. Loin de réduire les distances sociales, la mixité programmée construit les barrières, attise les antagonismes, généralise les conduites d'évitement aussi bien dans l'espace public (formation de micro-territoires socialement ou ethniquement marqués) que dans les écoles (contournement de la carte scolaire)"* (Bacqué et Simon, 2003).

33. Béhar (1997) parle de "droit à la ville"

34. Citons par exemple Wachs et Kumagai (1973), Handy et Niemeier (1997), Wenglenski et Orfeuill (2004) et les travaux menés très récemment au sein du Certu (2007).

société à laquelle ils appartiennent. Leurs ressources sont tellement inférieures à celles de l'individu ou de la famille moyens qu'ils se trouvent, de facto, exclus des schémas de vie, coutumes et activités ordinaires" (Townsend, 1979, p. 31, notre traduction).

Sur la base de cette définition générale, deux conceptions concurrentes de la pauvreté s'opposent. Elles se distinguent par la façon dont on détermine le seuil critique qui permet de tracer la ligne entre pauvres et non-pauvres. Si l'on privilégie une approche *absolue* de la pauvreté, le seuil de pauvreté ne dépend pas de la distribution des niveaux de bien-être dans la société. Il est mesuré en termes des besoins minimaux qu'un individu doit satisfaire pour survivre du point de vue de la biologie (approche par les besoins physiologiques) ou pour mener une vie *décente* dans la société dans lequel il est inséré (approche par les besoins sociaux). Cette approche pose le problème de l'instance qui doit légitimement fixer ce seuil ainsi que des critères qu'elle doit retenir pour ce faire (pour une discussion de ces difficultés, voir Fleurbaey et al, 1997).

La conception *relative* de la pauvreté a progressivement pris une place de plus en plus importante dans la littérature, dans le sillage des travaux de Townsend (1962) et de Sen (1976). Si l'on retient cette approche relative, le seuil critique n'est pas établi en se fondant sur des éléments extérieurs à la base d'information de la pauvreté elle-même : le seuil critique ne dépend que de la distribution statistique de la base d'information du bien-être individuel. Par consensus, on considère qu'un individu est pauvre si son niveau de bien-être est inférieur à la demi-médiane³⁵ des niveaux de bien-être de la population dans laquelle il est inséré. Une telle approche peut paraître discutable dès lors que la distribution du bien-être est très régulière (comme c'est le cas pour le revenu). Cependant, l'adopter permet d'évacuer la question de l'arbitraire du choix d'un seuil critique *absolu*. Il reste que le groupe des pauvres ainsi identifiés devrait peut-être en toute rigueur être plutôt qualifié de défavorisé. Dès lors que l'on se place dans un cadre où la base d'information du bien-être est multidimensionnelle, on peut substituer le terme de privation à celui de pauvreté afin d'éviter ses connotations monétaires³⁶.

Par contraste, la notion récente de déprivation sociale (Runciman, 1966) prolonge le concept de pauvreté relative (Fleurbaey et al, 1997). Selon la définition initiale de la déprivation sociale, l'intensité de la déprivation d'un individu est en effet évaluée comme une fonction de l'écart entre son niveau de bien-être et l'ensemble des niveaux de bien-être des individus plus favorisés. Bossert, d'Ambrosio et Peragine (2007) ont récemment discuté et complété cette première définition. Par ailleurs, ils ont donné des bases axiomatiques à la mesure de la déprivation. Selon ces auteurs, la déprivation sociale, phénomène multidimensionnel et dynamique, dépend de deux éléments : l'*intensité de l'aliénation* et le *manque d'identification*. La mesure de l'aliénation d'un individu est une fonction de l'écart entre son niveau de vie et celui des individus mieux lotis que lui. De plus, le niveau de déprivation sociale d'un individu dépend de sa capacité à s'identifier aux autres membres de la société. Ils proposent de mesurer ce niveau d'identification à l'aide d'une fonction croissante du nombre d'individus dont

35. 60% de la médiane pour Eurostat.

36. Ce choix est dominant dans la littérature où l'appréciation du bien-être individuel s'effectue à l'aide de l'approche par les capabilités de Sen.

le niveau de vie est au plus aussi bon que celui l'individu considéré : plus le nombre de moins bien lotis que lui est élevé, plus un individu aura le sentiment d'occuper une position valorisée par la société - quel que soit l'écart cumulé avec ceux qui sont mieux lotis que lui.

Une telle formalisation met donc doublement l'accent sur les perceptions de l'individu, ce qui la distingue très nettement de la notion de pauvreté. De plus, cette caractéristique la rapproche de la notion d'exclusion sociale, même si elle n'en n'assume toutefois pas la dimension d'agence. Ainsi, Bossert, d'Ambrosio et Peragine (2007) établissent un lien étroit entre déprivation et exclusion sociale : *“L'exclusion sociale d'un individu se manifeste par son manque d'accès aux fonctionnements relatif et persistant par rapport aux autres membres de la société, et nous le modélisons comme une situation de déprivation durable”* (Bossert, d'Ambrosio et Peragine, 2007, p.1, notre traduction).

Contrairement aux approches qui reposent sur les notions d'homogénéité ou d'inégalité, les notions de pauvreté et de déprivation sociale pensent la société de façon asymétrique : la différenciation sociale s'exprime en termes de la séparation entre des individus identifiés comme défavorisés et le reste de la société. Bien plus, cette différenciation est posée comme doublement relative, contingente non seulement à la quantité de bien-être possédée par les individus par rapport au reste de la population, mais aussi aux valeurs et coutumes de la société en question. De telles caractéristiques sont particulièrement intéressantes quand on réfléchit à la définition de la ségrégation urbaine, car elles cherchent à refléter explicitement l'insertion des individus dans leur environnement social, et définissent la différenciation sociale par rapport à celui-ci. Cet accent mis sur le caractère relatif de la ségrégation renvoie à l'idée défendue par Préteceille (2001, p.17), selon laquelle, depuis les travaux fondateurs de l'école de Chicago dans les années 20, la ségrégation est *“perçue comme découlant de processus qui doivent être analysés en considérant la ville dans son ensemble”*.

Cela dit, ces approches ignorent le caractère durable - voire auto-renforçant - du phénomène, et ne mettent pas l'accent sur le rôle du territoire dans la production de ségrégation, éléments qui tous deux semblent intuitivement devoir faire partie du périmètre de ce concept de ségrégation.

3 Ségrégation et liberté d'accomplir : une proposition de base d'information capabiliste du bien-être

Au terme de cette discussion, il apparaît que les concepts de pauvreté multidimensionnelle, d'exclusion et de mixité sociale possèdent de nombreuses caractéristiques qui semblent intuitivement pouvoir entrer dans le périmètre du concept de ségrégation urbaine : asymétrie, caractère multidimensionnel, durable et subi du phénomène (pour l'exclusion sociale), importance de la cohabitation spatiale des différentes catégories de la population et lien fort avec les principes fondateurs de notre modèle de société (pour la mixité sociale). . . . Ils ne peuvent cependant pas être complètement superposées à la ségrégation urbaine, ce qui implique de trouver un autre fondement pour définir ce phénomène. Nous proposons d'utiliser **l'approche par les capacités** développée par Amartya Sen (Sen,1985a, 1985b, 1993 et 1999). Ce faisant, on pourra placer au cœur de

la définition de la ségrégation urbaine le rôle joué par la localisation résidentielle sur la possibilité, pour les individus, de mener la vie qu'ils se sont choisie.

3.1 Un phénomène subi, relatif, dynamique, multidimensionnel, asymétrique et spatialisé

On peut définir la ségrégation urbaine comme une pathologie sociale cumulative et relative, caractérisée par une relégation physique et sociale subie par un ensemble d'individus. Cette relégation, phénomène asymétrique, consiste en une mise à distance sociale persistante d'individus soumis à une *privation*³⁷ cumulative de bien-être relativement et durablement élevée et marquée par rapport au reste de la population. En se plaçant dans la lignée des études sur la pauvreté multidimensionnelle spatialisée (voir notamment Sagot, 2001)³⁸, la *privation* de bien-être d'un individu correspond à son niveau de pauvreté, appréciée en termes du déficit (de l'écart) entre son niveau de bien-être capabiliste et le vecteur des seuils critiques (relatifs) associés à chacune des dimensions de ce bien-être. Cette *privation* multidimensionnelle, durable et cumulative se projette dans l'espace urbain sous la forme d'une mise à l'écart physique, dans des espaces dégradés, des individus défavorisés. Ces individus se trouvent ainsi exclus des mécanismes de régulation socio-économiques et politiques qui tissent, par-delà leur environnement immédiat, le lien social, de sorte que leur localisation les prive de la pleine capacité de mener à bien leur vie comme ils l'entendent.

Cette approche accorde une grande importance au rôle d'environnement sur l'individu et sur son devenir ; elle repose sur une conception de l'individu non seulement comme un *homo æconomicus* rationnel mais aussi un *homo geographicus* (Sack, 1997) physiquement *situé* dont l'environnement socio-spatial conditionne le rapport au monde³⁹.

37. Bien que le terme de "privation" ait une consonance proche de la notion de déprivation sociale, on l'utilise, faute de mieux, comme synonyme de "déficits multidimensionnels de bien-être" - en d'autres termes, il s'agit d'une pauvreté multidimensionnelle, mais l'emploi du terme *privation* a l'avantage d'éviter les connotations monétaires du terme de *pauvreté*.

38. Sagot (2001) construit, pour chacune des communes franciliennes, un score de difficultés qui totalise les numéros de déciles où se positionne chaque commune francilienne dans cinq indicateurs qui renseignent sur les différentes facettes de la pauvreté. Ce score peut atteindre toutes les valeurs situées entre 5 (les cinq indicateurs dans le premier décile, ce qui équivaut à une situation très défavorisée) et 50 (les cinq indicateurs dans le 10ème décile, caractéristique des communes les plus favorisées). Cet indice lui permet d'identifier les territoires franciliens les plus en difficulté à la fin de la décennie 1990.

39. Dans son ouvrage *Homo geographicus*, Sack (1997) développe une théorie de l'individu comme agent conscient dans une localisation particulière, dont les actions sont structurées par et contribuent à l'évolution de l'espace social qu'il habite. Il argumente que les lieux sont structurés par trois dimensions : la nature (leurs propriétés physiques), le sens (le rôle symbolique conféré aux différents lieux) et les relations sociales (la fonction qu'ils occupent en tant que support des activités humaines). Par ailleurs, l'existence humaine participe des trois mêmes dimensions que les lieux (sens, nature, relations sociales), et c'est cette interconnexion qui structure notre être (*self*), ce qui fait que la formation de la personnalité est directement liée à la formation des endroits : les individus sont structurés par les lieux. "*There are numerous conceptions of the self, its wholeness or continuity, where it resides, or whether it even exists. But assuming that the self does exist, its composition into nature, meaning and social relations links it with place. This means we are natural beings in our biological makeup, having evolved from the same primordial genetic pool as all other living creatures, and subject to the same biological laws. We are also thinking beings - Homo sapiens - imparting meaning to the world.*"

On peut donc penser la ségrégation comme la concentration, sur certains territoires, de populations particulièrement défavorisées qui cumulent plusieurs handicaps socio-économiques et qui, de ce fait, “décrochent” durablement par rapport au reste de l’espace urbain. Elle se distingue de la pauvreté multidimensionnelle parce que l’on ajoute une dimension temporelle à l’analyse : les niveaux de privation multidimensionnelle des territoires ségrégués sont non seulement plus élevés que ceux du reste des territoires qui composent l’espace urbain considéré, mais leur situation évolue également de façon relativement moins favorable. Par ailleurs, par contraste avec l’approche fondée sur la mixité sociale, la ségrégation est ici conçue comme un phénomène territorialisé et asymétrique : il ne s’agit plus de comparer la proportion relative des catégories sociales sur chaque territoire, ou l’intensité des contacts entre ces catégories prises deux à deux, mais d’identifier les territoires dont la population est fortement et durablement défavorisée, de par leur localisation même, par rapport au reste de la population de la zone urbaine considérée. On reporte donc la question de la cohabitation des catégories sociales à l’intérieur de chaque territoire à l’échelle de l’association géographique de territoires socialement différenciés. Enfin, cette approche ne préjuge en rien de la dimension d’agence du phénomène, de sorte qu’elle se distingue de la projection de l’exclusion sociale dans l’espace urbain.

Une telle définition permet d’apprécier la ségrégation urbaine à l’échelle des individus, des unités spatiales (*territoires*) et des ensembles urbains (*villes*). Des territoires seront qualifiés de ségrégués par rapport au reste d’une ville si la privation multidimensionnelle relative des individus qui les peuplent y est durablement plus élevée. Au niveau individuel, être ségrégué ou non dépend du statut de son lieu résidence : par extension, on qualifie un individu de ségrégué s’il appartient à la population d’un territoire identifié comme tel. Au-delà, la question de la ségrégation peut être abordée à une troisième échelle d’analyse : celle de l’agglomération constituée par l’ensemble des territoires, ségrégués ou non. Le caractère ségrégué ou non de l’espace urbain (de la ville) dans son ensemble dépend de l’existence et du positionnement relatif des territoires ségrégués : se distinguent-ils nettement du reste de l’espace urbain par leur proximité géographique, de sorte que la fracture *sociale* durable et cumulative de la privation multidimensionnelle de bien-être capabiliste se double d’une fracture *spatiale* de l’espace urbain ? Une réponse positive à cette question permet d’affirmer que la ville en question est ségréguée. Son degré de ségrégation dépend alors de façon croissante à la fois du degré de privation de bien-être des territoires identifiés comme ségrégués et de la proximité spatiale de ces territoires, ces deux éléments étant appréciés relativement à l’ensemble de la ville.

L’accent étant mis sur l’espace dans la définition et l’appréciation de la ségrégation, comment rendre compte de son rôle lors de l’appréciation de la condition sociale des individus ? On propose de s’appuyer sur une base d’information du bien-être individuel⁴⁰ particulière, fondée sur l’approche par les capacités

And we are social beings, born into families and social organizations. We cannot be human without the capacity to think, to become aware of the world, to wonder how it works, and to impart it with meaning. These elements change in place, and differ in different places ; so do the mixes differ in each of us” (Sack, 1997, p.129).

40. Définir une base d’information, c’est déterminer, d’un point de vue théorique, l’ensemble des éléments de valeurs sur lesquels portera l’évaluation, mais ce faisant c’est également choisir

d'Amartya Sen⁴¹.

3.2 Approche par les capacités, bien-être individuel et individu *situé*

3.2.1 Base d'information capabiliste et liberté d'accomplir

Adopter une conception “capabiliste” du bien-être individuel implique d'adhérer à un certain nombre de positionnements normatifs qui doivent être explicites.

En premier lieu, dans cette approche, la base d'information est évaluée à l'aune des conséquences des états du monde sur le seul bien-être des individus et non, par exemple, sur le système des droits formels respectés par la société : par opposition aux constructions procédurales de l'évaluation du bien-être, le point de vue est *individualiste* et *conséquentialiste* et les éléments de valeur sur lesquels portera l'analyse se confondent avec le bien-être individuel.

Ensuite, le bien-être est évalué d'un point de vue au moins *partiellement objectif*, ce qui implique une rupture avec la tradition welfariste où le bien-être individuel (l'utilité) est de nature subjective. Cette divergence est nécessaire dès lors que l'on adopte une conception de l'individu en tant qu'être *situé* dont l'environnement socio-spatial peut conditionner l'appréciation de son propre bien-être. Soumis au principe de réalité⁴², des individus par ailleurs en tout point semblables mais qui vivent dans des environnements socio-spatiaux qualitativement inégaux ajustent différemment leurs désirs et leurs préférences aux objectifs qu'ils considèrent réalisables. Dans ces conditions, valoriser le bien-être d'un point de vue subjectif conduit à surestimer de façon artificielle le niveau de bien-être de ceux qui vivent au sein des environnements les plus défavorisés, car ces individus peuvent être moins exigeants en termes de préférences et d'objectifs à atteindre. Il semble donc intéressant d'utiliser une base d'information définie de façon au moins partiellement objective.

Enfin, la base d'information du bien-être individuel est *pluraliste* : aux côtés du bien-être effectivement accompli par l'individu (*réalisations effectives*), elle valorise aussi son degré de *liberté effective*⁴³ d'accomplir ce bien-être. En

d'exclure toute autre information de l'analyse.

41. En anglais, Sen utilise le terme de “capability”. Deux traductions ont été proposées : capacités et capabilités. Nous privilégions ici le néologisme de *capabilités* car le terme de *capacité* semble trop mettre l'accent sur les ressources internes à l'individu.

42. Respecter le principe de réalité consiste à prendre en compte les exigences du monde réel, et les conséquences de ses actes. Le principe de réalité désigne avant tout la possibilité de s'extraire du rêve, du désir dans lesquels triomphe le principe de plaisir et d'admettre l'existence et d'une réalité insatisfaisante ainsi que les contraintes qu'elle engendre.

43. Insérer la liberté d'accomplir parmi les éléments de valeur du bien-être interroge la responsabilité des individus dans les situations d'inégalité urbaine. Si l'on admet que les individus ne sont responsables de leur mode de vie et de leurs préférences que jusqu'à un certain point (ce qui revient à adopter le point de vue que Fleurbaey (2005) appelle “point de vue libertarien” sur la responsabilité individuelle), alors on rompt avec le cadre welfariste où la liberté joue un rôle instrumental, de sorte que tous les individus sont également responsables de leurs réalisations. Il est raisonnable d'affirmer qu'un individu parfaitement libre en termes d'agence doit être tenu pour entièrement responsable de ses choix, à la différence de celui dont la liberté d'accomplir est contrainte par des éléments extérieurs. Placer la liberté effective au sein de la base d'information du bien-être individuel permet donc, en creux, d'apprécier l'étendue de la

cela, cette approche s'inscrit dans le cadre des visions post-welfaristes et libérales du bien-être développées à la suite des travaux de Rawls (Rawls, 1971) et de Sen (Sen, 1979a, 1979b, 1985a, 1985b). Dans le contexte de la ségrégation urbaine, une telle propriété permet de prendre la mesure de la façon dont un environnement socio-spatial donné conditionne l'étendue, la diversité et la richesse de l'ensemble des accomplissements potentiels que les individus peuvent réaliser. Les individus dont les réalisations effectives sont faibles ont en effet non seulement toutes les chances de vivre dans des environnements socio-spatiaux défavorisés, mais leur localisation pèse en retour sur leur capacité même d'atteindre des accomplissements porteurs de valeur.

Dans le cadre de l'approche par les capacités, on peut distinguer trois éléments dans la composition de ce bien-être pluraliste, nommé "bien-être capabiliste"⁴⁴ : les *réalisations effectives* (notées *RE*), la *liberté d'opportunité* (*LO*) et la *liberté procédurale* (*LP*) (figure 1).

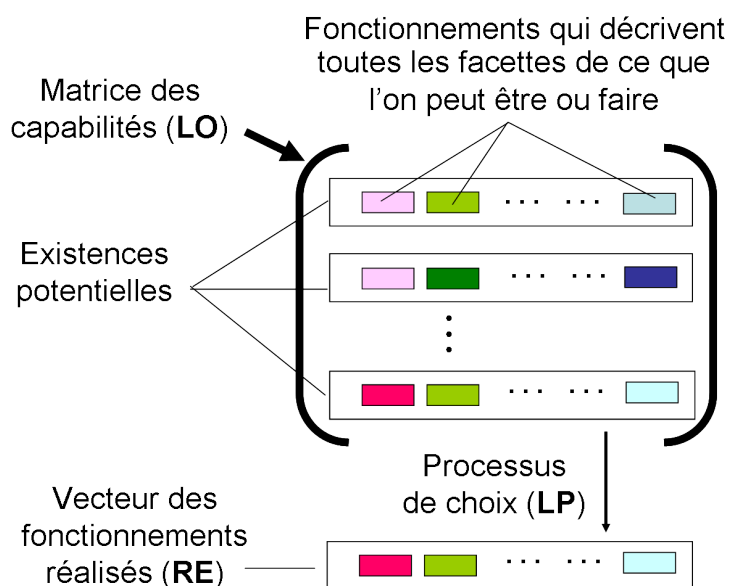


FIGURE 1 – Les éléments de l'approche par les capacités

Dans l'approche par les capacités, les réalisations effectives correspondent aux différentes choses que les individus peuvent aspirer à faire ou à être, à savoir leurs *fonctionnements* (*functionnings* en anglais). Par exemple, "avoir accès au marché du travail", "avoir une éducation suffisante", "avoir accès aux services publics", "être intégré à la vie sociale et politique" ou encore "avoir la possibilité d'exprimer sa créativité artistique"... sont des fonctionnements. Le vecteur des fonctionnements d'un individu reflète donc la collection des différentes facettes de son existence. Le deuxième élément du bien-être capabiliste, *LO*, se réfère à l'étendue et à la diversité de ce que l'individu est libre d'accomplir, c'est-à-dire à l'ensemble de la gamme des opportunités dont il dispose. Pour rendre compte

responsabilité des individus quant à leurs accomplissements.

44. (Ouharon et Tovar, 2007, Tovar, 2008).

de cet élément, il faut donc non seulement considérer le fonctionnement réalisé (*RE*), mais aussi l'ensemble des vecteurs de fonctionnements potentiellement accessibles à l'individu. Valoriser la *matrice des capacités* d'un individu permet ainsi d'apprécier sa *liberté d'opportunité*, c'est-à-dire le choix dont il dispose de mener tel ou tel mode de vie⁴⁵. Avec Williams (1987), on peut dire que "la capacité est aux fonctionnements ce que le possible est au réel". Au-delà de ces deux éléments, il faut aussi tenir compte du degré de liberté dans le processus de choix lui-même, c'est-à-dire le plus ou moins grand contrôle que l'agent exerce sur sa prise de décision. Étant donné le système socio-économique dans lequel les individus sont insérés, cela revient à valoriser sa *liberté procédurale LP*, c'est-à-dire son pouvoir d'agence qui dépend notamment de son degré d'*immunité* et d'*autonomie* dans le processus de choix (Sen, 1993a). L'immunité correspond à l'absence d'interférences de la part du reste du monde dans la procédure de choix. Sen l'associe à la définition conventionnelle de la liberté négative forgée à partir des travaux d'Isaac Berlin(1969)⁴⁶. L'autonomie est le pouvoir effectif dont disposent les individus de prendre leurs décisions. Ce second élément reflète le rôle opératif, actif, des agents dans le processus de décision : il s'agit d'un aspect positif de la liberté.

Ainsi, la base d'information capabiliste est sensible aux différents éléments du bien-être qui se rapportent à la liberté d'accomplir. Au-delà, elle permet surtout de rendre compte de la façon dont le territoire pèse sur chacune des trois dimensions bien-être individuel, et, en particulier, sur celles qui se rapportent à cette liberté effective.

3.2.2 Spécification du bien-être d'individus *situés*

S'intéresser à la façon dont le territoire affecte les éléments du bien-être capabiliste implique de basculer de la définition théorique de la base d'information du bien-être dans la spécification de cette base d'information. Cette étape d'"opérationnalisation" est particulièrement délicate pour l'approche par les capacités⁴⁷ et constitue selon certains sa principale faille.

La nature objective de la base d'information capabiliste pose immédiatement la question de la légitimité du point de vue du chercheur : celui-ci imaginerait-il être capable d'une parfaite objectivité, et que son point de vue est véritablement universel ? Cette question est d'autant plus épineuse que la liste des fonctionnements qu'il faudrait inclure pour décrire le bien-être individuel est potentiellement infinie. Ainsi, par exemple, Sudgen (1993) critique la très grande hétérogénéité des fonctionnements que l'on peut considérer comme pertinents pour

45. À condition bien sûr que celui-ci soit légitime, de sorte que la valorisation de la liberté d'un individu s'arrête là où commence celle des autres. ...

46. Il faut souligner que les versions des notions de liberté négative et de liberté positive manipulées par Sen dans sa présentation des diverses composantes de la liberté substantielle sont des versions conventionnelles, partagées par un grand nombre d'auteurs, mais différentes de la définition originelle de Berlin. Pour une présentation de cette divergence, on pourra se reporter à Sen (Sen, 1985b).

47. La question de l'opérationnalisation de l'approche par les capacités est abondamment discuté dans la littérature. Cf. Robeyns, 2000, Alkire, 2007, Chiappero-Martinetti, 2001, et Comim, 2001.

appréhender le bien-être, ainsi que la diversité des opinions sur ce qui constitue “une bonne vie”. Pour sa part, Roemer (1993) estime qu’une des raisons qui rendent l’approche par les capacités loin d’être opérationnelle est qu’il n’existe pas (encore) de liste universelle de fonctionnements, malgré les efforts en ce sens de Nussbaum (2000). Une position opposée, partagée notamment par Sen lui-même, est de mettre en avant la nature flexible et incomplète de l’approche par les capacités (Sen, 2000b, 2004 a, Robeyns, 2000) qui ne peut être érigée au rang d’une métrique du bien-être semblable à la métrique du bien-être welfariste. Au contraire, il appartient à chaque praticien d’argumenter - et de remettre en question - la liste des fonctionnements qu’il considère adaptée au regard de son domaine d’étude particulier. En ce sens, l’approche par les capacités possède une nature *relative* et *réflexive*, où l’évaluation ne peut être menée en toute abstraction, sans retour critique des autres scientifiques et de la société en général sur les méthodes et les choix de l’évaluateur. Face à la suspicion - légitime - à l’encontre d’un chercheur paternaliste, loin de prétendre pouvoir atteindre “le point de vue de Sirius”, Sen plaide pour une “objectivité de position” (Sen, 1985b, 1993), où la base d’information est construite de la façon la plus argumentée et transparente possible. Participant d’une démarche “constructiviste” (Maric, 1996) de l’évaluation du bien-être social, la spécification de la base d’information capabiliste doit évoluer avec les critiques qui lui seront apportées : quelle que soit la méthode de sélection des fonctionnements pertinents utilisée, elle est acceptable si elle respecte quatre propriétés essentielles : (i) formulation explicite des choix effectués, (ii) justification de la méthode retenue, (iii) discussion de l’écart entre les indicateurs utilisés et les dimensions théoriques du bien-être qu’ils sont censés représenter, (iv) exhaustivité par rapport au domaine d’application (Robeyns, 2003, 2005, Alkire, 2007).

Sur un autre plan se pose le problème de l’évaluation de la liberté d’opportunité, contrefactuelle par nature (Comim, 2001) et qui comprend l’ensemble des alternatives potentiellement accessibles à un individu donné, y compris les plus hypothétiques - qui n’ont jamais eu lieu et qui pourraient ne jamais avoir lieu. Il faut être capable non seulement d’énumérer tous ces vecteurs de fonctionnements mais aussi de les valoriser un par un et de juger de leur diversité et ce, à un horizon temporel aussi éloigné que le terme de la vie de chaque individu (Brandolini et d’Alessio, 1998). Face à ces difficultés, plusieurs pistes ont été explorées ; la solution de second rang privilégiée dans les travaux d’opérationnalisation de l’approche par les capacités consiste à se contenter d’inférer une évaluation de l’ensemble des capacités à partir des fonctionnements réalisés (Basu, 1987), en prenant soin d’inclure dans la liste des fonctionnements des éléments renseignant sur les opportunités futures des individus (éducation par exemple).

Dans ce contexte, comment spécifier une base d’information capabiliste permettant de rendre compte du bien-être d’individus “situés” ? Il est évident que toute spécification sera forcément décevante au regard de la richesse de la définition abstraite du bien-être dans l’approche de Sen. Dans cet article, il ne s’agit pas de proposer une spécification du bien-être capabiliste allant jusqu’au choix d’indicateurs statistiques précis⁴⁸, mais de présenter d’un point de vue théo-

48. Pour cela voir Tovar (2008) pour une première tentative de spécification d’un bien-être

rique des éléments qui semblent pertinents pour cette spécification, en insistant sur la façon dont la localisation affecte chacun des éléments d'un bien-être capabiliste urbain (*RE*, *LO* et *LP*).

	Facteurs individuels	Facteurs locaux
Réalisations effectives	Revenu, logement	Aménités urbaines
Liberté d'opportunité	Education	Voisinage, accessibilité
Liberté procédurale	Moyens de la mobilité	Réputation du lieu de résidence

Tableau 1 – Dimensions du bien-être capabiliste et fonctionnements associés

a) Spécification des réalisations effectives et aménités urbaines. Les réalisations effectives d'un individu concernent au premier chef ce qu'un individu possède et consomme : sa richesse monétaire (fonctionnement "avoir un revenu décent"), son panier de biens de consommation (fonctionnement "avoir un niveau de consommation satisfaisant"), ses conditions de logement (fonctionnement "avoir un logement dont le confort et les dimensions sont décentes"). ... En plus de ces éléments individuels, il semble important d'un point de vue spatial de tenir compte des aménités urbaines auxquelles l'individu a accès à proximité de sa localisation (commerces, services administratifs, culturels et sportifs existant dans le périmètre de son IRIS de résidence)⁴⁹. Ces éléments renvoient au fonctionnement "avoir un accès immédiat aux aménités urbaines".

b) Spécification de la liberté d'opportunité, voisinage et accessibilité. On suppose que le bien-être d'un individu est d'autant plus élevé qu'il dispose de moyens lui permettant de chercher et de saisir les différentes opportunités qui s'offrent à lui. Toute la difficulté de la spécification de la liberté d'opportunité réside dans le choix des indicateurs qui permettent d'en rendre compte ; au final, faut se résoudre à ne pouvoir qu'effectuer des choix de second rang. Cela étant, il semble tout de même qu'au niveau individuel, certains fonctionnements s'imposent d'eux-mêmes (par exemple le fonctionnement "avoir une éducation suffisante" joue indiscutablement un grand rôle pour spécifier la liberté d'opportunité). Au-delà, la question est d'identifier les fonctionnements affectés par l'environnement socio-spatial des individus.

En premier lieu, en faisant écho à l'approche de la ségrégation fondée sur la **mixité sociale** et les travaux qui en économie urbaine se concentrent sur les effets de **voisinage**⁵⁰, on peut s'intéresser au fonctionnement "avoir accès à

capabiliste approprié à l'étude de la ségrégation

49. Ces aménités peuvent être appréciées à l'aide des données Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) de l'INSEE.

50. Le postulat qui sous-tend les modèles d'économie urbaine avec effets de voisinage est qu'à localisation résidentielle donnée, le voisinage peut affecter les paramètres de décision des agents économiques, influençant ainsi leurs performances économiques en termes de revenu, de chômage ou d'accès aux marchés urbains. Ces modèles montrent comment les effets de pairs (peer effects) rendent le comportement des agents économiques fortement co-dépendant, ce qui les conduit à mettre en œuvre des décisions similaires. Lorsque cette dépendance mutuelle est suffisamment forte et repose sur la base de la proximité géographique, les comportements auto-

un tissu social diversifié et favorable”. Ce choix repose sur deux postulats. Le premier reprend l’hypothèse qui sous-tend les travaux sur les effets de voisinage, et suppose qu’un individu aura d’autant plus de chances d’atteindre une condition sociale élevée dans l’échelle des valeurs sociales que son environnement sera peuplé d’individus favorisés. Le second propose de considérer le rôle de la localisation sur la capacité des individus de mettre en oeuvre des trajectoires de variées, et suppose qu’il sera d’autant plus facile à un individu de poursuivre des opportunités diverses qu’il sera confronté dans son environnement quotidien à de nombreuses trajectoires différentes éloignées de sa situation. Au total, un indicateur permettant de mesurer pratiquement ce fonctionnement pourrait être l’indicateur de mixité sociale proposé par Piron (2001) qui tient à la fois compte de la dispersion des conditions sociales⁵¹ et de la forte proportion de personnes défavorisées⁵².

En second lieu, il s’agit de prendre acte de l’intérêt croissant porté à la question de l’**accessibilité** et de chercher à valoriser le fonctionnement “avoir accès aux opportunités offertes par la ville”. Ce fonctionnement concerne avant tout l’accessibilité à l’emploi en général et à un emploi de qualité (durable et à temps plein) en particulier : moins que la richesse en emplois à proximité du lieu de résidence, c’est la possibilité d’avoir accès à un emploi à une distance raisonnable⁵³ du domicile qui importe. Ce fonctionnement peut également être apprécié à l’aide d’un indicateur d’accessibilité aux biens et services⁵⁴.

c) Spécification de la liberté procédurale et réputation du lieu de résidence. Enfin, vouloir spécifier la liberté procédurale implique de rendre compte du degré de contrôle qu’un individu peut exercer sur ses choix. Or, l’une des caractéristiques qui semblent essentielles lorsque l’on cherche à définir la ségrégation urbaine est précisément de rendre compte du rôle joué par la localisation sur la possibilité de choisir (son emploi, ses loisirs...) d’un individu. Si l’accessibilité aux emplois et aux biens et services est importante en termes de liberté d’opportunité, le fait d’avoir les moyens de transformer cette accessibilité potentielle en contact réel l’est tout autant. Il faut donc valoriser le fonctionnement “avoir les moyens de l’accessibilité”, qui dépend de la mobilité des individus (localisation à proximité d’une station de transports en commun, possession d’un véhicule particulier...). Sur un autre plan, rien ne sert d’avoir les moyens de se rendre à un entretien d’embauche si l’on sera mis à l’écart à cause de la réputation du quartier où l’on vit. Il faut donc également valoriser la discrimination spatiale subie par les individus⁵⁵ et rendre compte du fonctionnement “ne pas être discriminé”. D’une façon plus générale, on peut argumenter qu’un individu jouira de la pleine maîtrise de sa trajectoire de vie au niveau

renforçants qu’elle engendre sont suffisants pour être, seuls, à l’origine de la différenciation sociale de l’espace urbain (citons par exemple Crane, 1991, Bénabou, 1993 et Selod et Zenou, 2001).

51. appréciées à l’aide du coefficient de Gini des niveaux de revenu - mais on pourrait considérer aussi la proportion des catégories sociales

52. appréciée à l’aide de la part de la population dépendante de l’aide publique et de l’indice de concentration de Duncan de la pauvreté monétaire.

53. Cette distance peut être physique ou temporelle ; pour la présentation de la méthodologie de la mesure de l’accessibilité, se reporter aux travaux récemment menés au sein du CERTU.

54. et dans ce cas il pourrait être apprécié avec les données CLAP de l’INSEE).

55. Une façon de faire pourrait être une indicatrice renseignant sur le fait que l’IRIS du lieu de résidence est une zone-cible de la politique urbaine.

le plus général s'il participe pleinement à la régulation du système social dans lequel il est inséré, de sorte qu'il pourrait être intéressant de tenir compte d'un fonctionnement "être intégré à la vie sociale et politique", qui peut être interprété comme une façon d'apprécier - de manière très indirecte - l'agence des individus⁵⁶.

4 Conclusion

Les inquiétudes actuelles quant à la fragmentation sociale des villes européennes imposent que l'on s'interroge sur la mesure du phénomène de différenciation sociale de l'espace urbain. La difficulté porte sur le fait que ce phénomène peut être appréhendé de nombreux points de vue. Un premier objectif de cet article était d'explicitier les éléments conceptuels sous-jacents des différentes facettes de la notion de ségrégation urbaine pour les confronter à ce qui semble devoir, intuitivement, constituer le périmètre de la notion de ségrégation urbaine. Au terme de la discussion, l'accent a été mis sur l'approche par la pauvreté multidimensionnelle, où la ségrégation est mesurée comme la concentration spatiale de populations qui présentent d'importants déficits de réalisations non seulement sur le plan monétaire, mais dans de nombreuses dimensions de leur bien-être. Cette approche reporte à l'échelle de l'association géographique de territoires socialement différenciés la question de la mixité sociale, traditionnellement mesurée par la cohabitation des classes sociales au sein de chaque territoire : on passe d'une ségrégation urbaine définie comme une ségrégation *sociale* à une ségrégation urbaine perçue comme une ségrégation *socio-spatiale*.

Au-delà de cette tentative de circumnavigation des conceptions pertinentes pour apprécier la ségrégation urbaine et des outils de mesure qui leur sont associés, on plaide ici pour l'utilisation d'une base d'information capabiliste dès lors que l'on souhaite mesurer le bien-être d'individus situés dans des environnements urbains différenciés. Placer la liberté d'accomplir parmi les éléments de valeur du bien-être semble en effet indispensable si l'on souhaite tenir pleinement compte du rôle joué par la localisation territoriale sur les opportunités accessibles aux individus. Les méthodes à mettre en œuvre pour permettre le passage de la définition théorique d'un bien-être spatialisé capabiliste à sa mesure concrète restent encore discussion dans la littérature. Le deuxième objectif de cet article était de contribuer à cet effort d'opérationnalisation de l'approche par les capacités en posant les bases de la spécification d'un bien-être capabiliste *urbain*.

Références

- [1] S. Alkire. Choosing dimensions : the capability approach and multidimensional poverty. *CPRC Working Paper*, 2007.
- [2] B. Allen. Les différents espaces de l'habiter, la relation aux autres et la négociation d'enjeux identitaires. *CSTB working paper*, page 17, 2005.
- [3] A. Anas, R. Arnott, and K. Small. Urban spatial structure. *JOURNAL of Economic Literature*, 36 :1426 – 1464, 1998.

⁵⁶. Pour apprécier ce fonctionnement une solution très simple serait d'indiquer si l'individu possède ou non le droit de vote.

- [4] P. Apparicio. Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique. *Cybergéo*, 2000.
- [5] T. Atkinson. *Pauvreté et Exclusion*, chapter La pauvreté et l'exclusion sociale en Europe. 1998.
- [6] M.-H. Bacqué and P. Simon. De la mixité comme idéal et comme politique. À la recherche du dosage social optimal dans la ville. *Mouvements*, (13), jan-fev 2001.
- [7] K. Basu. Achievements, capabilities and the concept of well-being. *Social Choice and Welfare*, 1987.
- [8] I. Berlin. *Four essays on liberty*. 1969.
- [9] C. Bernand. Les identités religieuses et ethniques à l'aune de l'universalisme républicain. a propos de l'exception française. *Champ psychosomatique*, 1(21) :pp.133–150, 2001.
- [10] A. S. Bhalla and F. Lapeyre. *Poverty and Exclusion in a Global World*. 1999.
- [11] D. Béhar. De la modélisation à la mobilisation : la mixité dans les politiques urbaines. In *Actes du séminaire Mixité et ségrégation - diversité des publics et services urbains*.
- [12] C. Bidou-Zahariansen et al. *Retours en ville, des processus de «gentrification» urbaine aux politiques de «revitalisation» des centres*. Paris, 2003.
- [13] C. Bidou-Zahariansen, D. Hiernaux-Nicolas, and H. Rivière d'Arc. *Retours en ville, des processus de «gentrification» urbaine aux politiques de «revitalisation» des centres*. 2003. 268 p.
- [14] E. Blakely and M. Snyder. *Fortress America : Gated Communities in the United States*. 1997.
- [15] R. Bénabou. Workings of a city, location, education and production. *Quarterly JOURNAL of Economics*, 1993.
- [16] W. Bossert, C. D'Ambrosio, and V. Peragine. Deprivation and social exclusion. *Econometrica*, 2007.
- [17] A. Brandolini and G. d'Alessio. Measuring well-being in the functioning space. URL : <http://www.st-edmunds.cam.ac.uk/vhi/sen/papers/brandoli.pdf>.
- [18] P. Breton. *La parole manipulée*. Paris, 1998.
- [19] J. Brun. *La ségrégation dans la ville*, chapter Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine. v.
- [20] R. Castel. *L'exclusion, l'état des savoirs*, chapter Marginalité et exclusion. 1996.
- [21] D. Caubel and Quéré G. Définition d'un panier de biens et services pour la mesure de l'accessibilité des personnes défavorisées aux services,. Technical report, CERTU, 2007.
- [22] C. Cauvin. A systemic approach to transport accessibility. a methodology developed in strasbourg : 1982-2002. *Cybergeog*, 2005.
- [23] J.-C. Chamboredon and M. Lemaire. Proximité sociale et distance spatiale. les grands ensembles et leur peuplement. *Revue Française de Sociologie*, 1970.

- [24] E. Chiappero Martinetti. A multidimensional assessment of well-being based on sen's functioning approach. *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, 2000.
- [25] F. Comim. Operationalizing sen's capability approach. In *Justice and Poverty : Examining Sen's Capability Approach Conference*, 5-7, page 16 p, Cambridge, 2001.
- [26] J. Crane. An epidemic theory of ghettos and neighborhood effects on dropping out the teenage childbearing. *American JOURNAL of Sociology*, 1991.
- [27] D. Cutler, E. Glaeser, and J. Vigdo. The rise and decline of the american ghetto. *JOURNAL of Political Economy*, 1999.
- [28] Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de France. *Ségrégation Urbaine et politiques publiques : étude comparative*. Paris, 2005.
- [29] Conseil d'Analyse Économique. *Pauvreté et exclusion*. 1998.
- [30] S. Degoutin. *Prisonniers volontaires du rêve américain*. 2006.
- [31] M. Di Salvo. Calculs d'accessibilité - impact des spécifications du réseau routier sur les calculs d'accessibilité - données sources méthodes. Technical report, CERTU, 2006.
- [32] J. Donzelot. La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, péri-urbanisation. *Esprit*, (3-4), 2004.
- [33] L. Dumont. *Homo hierarchicus*. 1972.
- [34] O. Duncan and B. Duncan. A methodological analysis of segregation indices. *American Sociological Review*, 1955.
- [35] O. Duncan and B. Duncan. Residential distribution and occupational stratification. *American JOURNAL of Sociology*, 1955.
- [36] F. Engels. *La situation de la classe laborieuse en Angleterre*. 1845.
- [37] M. Fleurbaey. Four approaches to equal opportunity. URL : <http://cerses.shs.univ-paris5.fr/marc-fleurbaey.htm> (page visitée le 01/10/07).
- [38] M. Fleurbaey et al. Mesurer la pauvreté. *Economie et statistique*, 1997.
- [39] P. Genestier. *Le vocable ségrégation et ses connotations : entre dénonciation des inégalités et invocation d'un idéal holiste*, chapter 2. 2005.
- [40] M. Giloppé, M. Jacquot, F.-X. Robin, and C. Tougard. Indicateurs d'accessibilité automobile aux équipements structurants des aires urbaines. Technical report, CERTU, 2007.
- [41] R. Glass. *London : aspects of change*. London, 1964.
- [42] L. Gobillon and H. Selod. Comment expliquer le chômage des banlieues ? les problèmes d'accès à l'emploi et de ségrégation résidentielle en Île-de-france. CREST, miméo, 2002.
- [43] L. Gobillon, H. Selod, and Y. Zenou. Spatial mismatch : From the hypothesis to the theories. *IZA Discussion Paper*, 693 :38, 2003.
- [44] Y. Grafmeyer. *La ségrégation spatiale*. 1996.
- [45] C. Hamnett. The blind men and the elephant : the explanation of gentrification. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 16 :pp.173-189, 1991.

- [46] S.L. Handy and D.A. Niemeier. Measuring accessibility : an exploration of issues and alternatives. *Environment and Planning A*, 1997.
- [47] J. Iceland, D. Weinberg, and E. Steinmetz. Racial and ethnic residential segregation in the united states : 1980-2000. Technical report, U.S. Census Bureau, 2002.
- [48] J. Kain. Housing segregation, negro employment, and metropolitan decentralization. *Quarterly JOURNAL of Economics*, (1968).
- [49] J. Klanfer. *L'Exclusion sociale*. Paris, 1965.
- [50] G. LaJoie. *La ségrégation des populations urbaines de 1982 à 1990*, pages 191–206. Paris, 1998.
- [51] R. Le Goix. Gated communities : Sprawl and social segregation in southern california. *Housing Studies*, 20(2) :323–344, 2005.
- [52] P. Lee and A. Murie. *Litterature review of social exclusion*. 1999.
- [53] C. Lelévrier.
- [54] R. Lenoir. *Les Exclus : un Français sur dix*. 1974.
- [55] M. Maric. Égalité et équité : l'enjeu de la liberté. amartya sen face à john rawls et à l'économie normative. *Revue française d'économie*, 1996.
- [56] P. Massé. *Les dividendes du progrès*. 1969.
- [57] D. S. Massey and N. A. Denton. The dimensions of residential segregation. *Social Forces*, 1988.
- [58] D. S. Massey and N. A. Denton. *American Apartheid. Segregation and the Making of the Underclass*. 1993.
- [59] E. Maurin. *Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*. 2004.
- [60] M. C. Nussbaum. *Women and Human Development. The Capability Approach*. 2000.
- [61] A. Ouharon and E. Tovar. Mesurer la ségrégation : quelle application de l'approche par les capacités ? miméo, 2007.
- [62] R. E. Park and E. W. Burgess. *The City*. Paris, 1984. trad. fr.
- [63] S. Paugam. *Introduction : la constitution d'un paradigme*, pages 7–19. 1996.
- [64] S. Paugam. *La sociologie française contemporaine*, chapter L'exclusion : usages sociaux et apports de la recherche, pages pp.163–167. 2001.
- [65] S. Paugam. Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en europe. pages pp.159–160, page consultée le 27 mai 2008 2001. URL : [http ://etudesrurales.revues.org/document70.html](http://etudesrurales.revues.org/document70.html).
- [66] A. Poggi. *Social exclusion in Spain : measurement, theory an application*. PhD thesis, Université Autonome de Barcelone, 2004.
- [67] E. Préteceille. Transformations de la ségrégation sociale : précarité, revenus, immigrés, jeunes en Île-de-france. Technical report, DREIF, 2001.
- [68] E. Préteceille. *Définir et analyser la ségrégation sociale*, pages 9–29. Paris, 2005.
- [69] J. Rawls. *A Theory of Justice*. Cambridge, Massachusetts, 2ème édition edition, 1971.

- [70] I. Robeyns. An unworkable idea or a promising alternative? sen's capability approach re-examined. Discussion paper 00.30, 2000.
- [71] I. Robeyns. Sen's capability approach and gender inequality : selecting relevant capabilities. *Feminist Economics*, 2003.
- [72] I. Robeyns. Selecting capabilities for the quality of life measurement. *Social Indicators Research*, 2005.
- [73] J. Roemer. A pragmatic theory of responsibility for the egalitarian planner. *Philosophy and Public Affairs*, 22 :146–66, 1993.
- [74] P. Rosanvallon. *La nouvelle question sociale*. Paris, 1995.
- [75] N. Rouland. La tradition juridique française et la diversité culturelle. *Droit et Société*, (27) :pp.380–418, 1994.
- [76] Jean-Jacques Rousseau. *Du Contrat Social ou Principes du droit politique*. Amsterdam, 1762.
- [77] W.G. Runciman. *Relative Deprivation and Social Justice : A Study of Attitudes to Social Inequality in Twentieth-Century England*. Berkeley and Los Angeles, 1966.
- [78] R. D. Sack. *Homo geographicus*. Baltimore, 1997.
- [79] M. Sagot. Géographie sociale et pauvreté 2 - l'évolution des disparités sociales entre les communes de l'Île-de-france. Contrat d'objectifs État-iaurif, IAURIF, Paris, 2001.
- [80] M. Sagot. *La polarisation sociale de l'espace francilien*. Paris, 2001.
- [81] M. Sagot. Les ménages pauvres franciliens et leurs conditions de logement depuis 20 ans. Contrat d'objectifs État-iaurif, IAURIF, Paris, 2001.
- [82] S. Sassen. *The Global City. New York, London, Tokyo*. Princeton, 1991.
- [83] R. Séchet. *Espaces et pauvretés, la Géographie interrogée*. 1996.
- [84] H. Selod. *Villes et Economie*, chapter La mixité économique et sociale. 2004.
- [85] H. Selod and Y. Zenou. Social interactions, ethnic minorities and urban unemployment. *Annales d'Economie et de Statistique*, 63-64 :183–214, 2001.
- [86] A. Sen. Capabilities, lists, and public reason : continuing the conversation. *Feminist Economic*, 2004.
- [87] A. K. Sen. Poverty : an ordinal approach to measurement. *Econometrica*, 44 :219–231, 1976.
- [88] A. K. Sen. Personal utilities and public judgements : or what's wrong with welfare economics? *Economic Journal*, 89 :537–58, 1979a.
- [89] A. K. Sen. Utilitarianism and welfarism. *Journal of Philosophy*, 76, 1979b.
- [90] A. K. Sen. *Commodities and Capabilities*, volume 7. Amsterdam, 1985a.
- [91] A. K. Sen. Well-being, agency and freedom - the dewey lectures 1984. *Journal of Philosophy*, LXXXII :169–221, 1985b.
- [92] A. K. Sen. Markets and freedoms : Achievements and limitations of the market mechanism in promoting individual freedoms. *Oxford Economic Papers*, 45 :519–541, 1993.

- [93] A. K. Sen. *Development as Freedom*. New York, 1999.
- [94] A. K. Sen. *Un nouveau modèle économique : développement, justice, équité*. Paris, 2000.
- [95] P. Simon. *Neighbourhoods of poverty. Urban social exclusion and integration in Europe*, chapter Paris : Neighbourhood Identity as a Resource for the Urban Poor, pages pp. 120–138. Basingstocke et New-York, 2006.
- [96] P. Simon and E. Palomares. *Paris : Neighbourhood Identity as a Resource for the Urban Poor*. Basingstocke / New-York, 2006.
- [97] Handy S.L. and Niemeier D.A. Measuring accessibility : an exploration of issues and alternatives. *Environment and Planning A*, 29 :1175–1194, 1997.
- [98] N. Smith. *The New Urban Frontier : Gentrification and the Revanchist City*. London, 1996.
- [99] R. Sugden. Welfare, resources and capabilities : A review of inequality re-examined by amartya sen. *JOURNAL of Economic Literature*, XXXI :1947–1962, 1993.
- [100] J.-F. Thisse, E. Wasmer, and Y. Zenou. Ségrégation urbaine, logement, et marchés du travail. *Revue Française d’Economie*, 17 :85–129, 2003.
- [101] E. Tovar. *La ségrégation urbaine : représentation économique et évaluation éthique, avec une application à l’Île-de-France des années 1990*. Thèse de doctorat, EHESS, 2008.
- [102] P. Townsend. The meaning of poverty. *The British JOURNAL of Sociology*, 13(3) :210–227, 1962.
- [103] P. Townsend. *Poverty in the United Kingdom : A Survey of Household Resources and Standards of Living*. Berkeley, 1979.
- [104] H. Vieillard-Baron. *Banlieue, Ghetto Impossible*. Paris, 1994.
- [105] M. Wachs and G.T. Kumagai. Physical accessibility as a social indicator. *Socio-Economic Planning Science*, 1973.
- [106] M. Wachs and T.G. Kumagai. Physical accessibility as a social indicator. *Socio- Economic Planning Sciences*, 7(5) :437–456, 1973.
- [107] L. Wacquant. *Parias urbains. Ghetto - Banlieues - Etat*. Paris, 2006.
- [108] S. Wenglenski and J.-P. Orfeuill. Differences in accessibility to the job market according to social status and place of residence in the paris area. *Built Environment*, 2004.
- [109] B. Williams. *The Standard of Living : interests and capabilities*. Cambridge, 1987.